



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Caen, le 29 juin 2018

Mesdames et messieurs les proviseurs de lycée
Mesdames et messieurs les principaux de collège
Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de madame et messieurs les IA-DASEN de
l'Orne, de la Manche et du Calvados

Objet : parcours emploi compétence (PEC) - tutorat

RECTORAT

Une partie de l'accompagnement du handicap dans les établissements scolaires fait appel à des moyens liés à la politique de l'emploi, à travers les contrats aidés. Cette rentrée va connaître une nouvelle évolution avec le passage du dispositif CUI (contrat unique d'insertion) à celui de PEC (parcours emploi compétences).

N/Réf : CLG/CA
L1276

Pour les services de l'éducation nationale, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité dans nos écoles et nos établissements. Il est dans l'intérêt de tous d'avoir un accompagnement de qualité au profit de l'enfant et par voie de conséquence au profit de la classe et de l'enseignement.

Téléphone
02 31 30 15 02
Courriel
sg@ac-caen.fr

Cette fonction nécessite une formation dont l'organisation est actuellement réévaluée par mes services et un accompagnement de proximité qui prend la forme d'un tutorat. Dans le cadre du PEC, le tuteur voit son rôle renforcé à travers un livret numérique, partagé avec le salarié et les services de Pôle Emploi.

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex
www.ac.caen.fr

Dans le cadre de ses missions générales, le chef d'établissement ou le directeur d'école est naturellement le tuteur de proximité pour tous les contrats PEC à partir de septembre 2018. Cependant, dans l'hypothèse où il y aurait plus de 3 contrats dans l'établissement ou l'école, il vous appartiendra de désigner un autre personnel pour remplir cette fonction.

Il est important de noter que l'absence de tuteur obère la conclusion du contrat et la mise en œuvre de l'accompagnement de l'élève. Les services départementaux sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la bonne mise en œuvre de ces dispositions pour assurer le bon déroulement de la prochaine rentrée scolaire.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'Académie

Chantal LE GAL